

Allégement du confinement

RETOUR À UNE VIE NORMALE ?

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7073 – MARDI 23 AOÛT 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Visite de Lamamra en Tunisie

UNE SÉRIE D'ENTRETIENS AU MENU

Page 3

ASSASSINAT DE DJAMEL BENSMAIL

LES 92 SUSPECTS DEVANT LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Les suspects ayant participé à l'assassinat odieux du jeune Djamel Bensmail, lynché, brûlé puis décapité par la foule à Larbâa Nath Irathen (Tizi Ouzou) le 11 août dernier, ont été déférés hier devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger.
Page 3



VIDÉO APPELANT À LA VIOLENCE CONTRE LES KABYLES

«Erriva» et ses complices sous mandat de dépôt

Page 3

NOTES DE VOYAGE

Un Algérien perdu dans la Rome antique

Page 4

IL A ÉTÉ EXTRADÉ D'ESPAGNE

Le gendarme déserteur Mohamed Abdallah déserteur écroué

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

ALLÉGEMENT DU CONFINEMENT

Retour à une vie normale ?

A la faveur de la baisse des contaminations quotidiennes au coronavirus, un allégement du confinement a été décidé lors du dernier Conseil des ministres. Le président de la République a instruit le Premier ministre à l'effet d'alléger le confinement sanitaire si le recul des contaminations quotidiennes au coronavirus venait à se poursuivre. Un retour à une vie normale peut donc être espéré, mais la vigilance doit rester de mise.



Si aucune date n'est avancée pour l'entrée en vigueur de ces instructions, encore moins sur la possibilité d'allègement des mesures du confinement partiel à domicile, toujours en vigueur dans plusieurs wilayas du pays, les plages et les lieux de loisirs recevront à nouveau la population. Le président de la République a en effet instruit le Premier ministre à l'effet d'alléger le confinement sanitaire en rouvrant les plages et lieux de loisirs. Cela est cependant conditionné par la poursuite du recul des cas de contamination enregistré ces derniers jours. Bonne nouvelle également pour la diaspora algérienne. Une augmentation du nombre de vols vers les destinations ouvertes, depuis l'ouverture partielle des frontières le 1er juin passé, et la programmation d'autres vers de nouvelles destinations a aussi été décidée. Les pays concernés par cette ouverture des frontières n'ont cependant pas encore été communiqués.

Cet allégement est surtout conditionné par le maintien stricte des mesures de prévention, sachant que le moindre relâchement dans le respect des gestes barrière peut être fatal, comme cela a pu être constaté lors des dernières vagues de contamination qu'a connues le pays, notamment la troisième. La recrudescence des contaminations intervient toujours après que les citoyens baissent la garde et négligent les gestes barrière, notamment le port du masque de protection.

En somme, les mesures décidées par le président de la République interviennent au moment où une baisse des contaminations est enregistrée depuis le début du mois d'août, et ce après un mois de juillet ayant connu une propagation sans précédent des cas de Covid-19 dus au variant Delta. L'Algérie, qui a toujours basé sa stratégie de lutte contre le coronavirus sur la prévention et la vaccination, compte donner un coup d'accélérateur à la campagne de vaccination, notamment avec la rentrée sociale. L'ensemble des enseignants des secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, ainsi que les étudiants universitaires sont tenus de se faire vacciner avant la rentrée, selon les instructions données par le président de la République, lequel a également insisté sur l'accélération du projet de production du vaccin anti-Covid en Algérie. **Lilia Aït Akli**

Bekkat plaide pour des dispositions préventives

LA DÉCISION du président de la République d'augmenter la cadence de la vaccination est une nécessité pour une rentrée sociale sans danger, a indiqué hier le président du Conseil de l'ordre des médecins, Bekkat Berkani. Celui-ci a plaidé pour des dispositions préventives et globales en vue de lutter contre la propagation de la Covid-19.

Le Dr Bekkat, qui s'exprimait sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale, a estimé que «les mesures prises par le gouvernement sont couronnées de succès dans la mesure où le nombre de cas de contamination a diminué pour atteindre un niveau acceptable». L'intervenant a insisté sur la vaccination collective comme solution définitive pour limiter la propagation du virus. Il a proposé à cet effet la multiplication des lieux de vaccination à défaut de placer de grands vaccinodromes, de vacciner sur les lieux de travail. «Il faut procéder à une vaccination tous azimut pour essayer de toucher un grand nombre de la population en même temps afin d'arriver progressivement à une immunité collective», a-t-il affirmé. Selon lui, le plus important c'est le nombre de vaccins à faire pour assurer une rentrée sociale des plus sûres. «Nous avons subi une troisième vague qui a été difficile en pertes humaines, à cause du variant Delta qui nous a coûté beaucoup de victimes, que ce soit pour le personnel soignant et les médecins mais aussi pour les malades Concernant l'opération de vaccination destinée aux enseignants en prévision de la rentrée scolaire, le Dr Bekkat Berkani a qualifié cet acte de pratique, dans la mesure où cette campagne de vaccination permettra de vacciner le personnel éducatif sur leur lieu de travail, aidant ainsi à recenser le nombre d'enseignants vaccinés. Il est important de procéder à la vaccination du plus grand nombre, car il a été prouvé qu'après les clusters familiaux vient l'école, où il y a une grande concentration de personnes, en particulier d'enfants, qui sont, eux aussi, concernés par la vaccination, probablement à partir de l'âge de 12 ans. Par ailleurs, et concernant l'ouverture de l'espace aérien, le président du Conseil de l'ordre de médecins a affirmé qu'il était temps de s'ouvrir au monde mais avec des conditions et de façon ordonnée, surtout que le processus de vaccination est en nette progression à travers le monde. «Il est temps de permettre aux Algériens de voyager, que ce soit dans le cadre du travail, du tourisme ou même pour effectuer des visites familiales et permettre aussi à la diaspora de rentrer en Algérie et voir les leurs», a-t-il expliqué. Le Dr Bekkat regrette toutefois l'absence d'un véritable plan de vaccination qui permette de faciliter le processus et d'augmenter la cadence de façon progressive pour atteindre une vaccination massive permettant d'atteindre l'immunité collective. **Lynda Louifi**

MÉDÉA

Baisse du nombre des cas Covid-19

EVOQUANT L'ÉVOLUTION de la situation épidémiologique, le directeur de la santé et de la population de la wilaya de Médéa, Mohamed Cheggouri, indiquera que le nombre de contaminations qui a connu une importante hausse durant la 1è décade du mois d'août où le pic des cas d'infections a mis en difficultés les services de santé en matière de lits d'hospitalisation et de disponibilité d'oxygène, est en train de suivre une tendance baissière qui a commencé à être observée depuis plus d'une semaine.

"Le nombre d'admissions dans les structures hospitalière a diminué au cours de la semaine dernière, comme confirmé par les chiffres des cas enregistrés au niveau de l'EPH Mohamed Boudiaf de Médéa où le nombre des contaminations qui oscillait autour de 48 cas en attente d'hospitalisation est passé à 8 personnes seulement durant la journée de samedi".

L'importante décrue a été observée dans les différents établissements hospitaliers de la wilaya, notamment à Berrougahia, Ksar El Boukhari et Aïn Boucif, où des services dédiés à la convid-19 ont été fermés, selon le même responsable qui a affirmé que la situation épidémiologique est maîtrisée et que le nombre de lits est suffisant pour faire face à tout aléa. Quant au problème de disponibilité de l'oxygène qui s'est posé avec acuité durant le pic de la pandémie, c'est un travail continu et quotidien qui est mené pour vérifier les conditions d'approvisionnement des structures sanitaires en oxygène qui se fait avec beaucoup d'aisance et que le stock disponible de cette matière vitale est de 100 % à travers les EPH de Médéa, Berrouaghia et Ksar El Boukhari. Le DSP évoquera l'apport des généreux bienfaiteurs et des associations caritatives pour l'équipement des établissements hospitaliers en générateurs d'oxygène qui s'ajoutent aux acquisitions qui auront lieu sous la houlette de l'Etat. D'autant, dira-t-il, les hospitalisations pour covid ont diminué de près de moitié après avoir atteint un pic de 480 cas. Ce qui ne veut pas dire que les mesures barrières ne soient plus respectées et que le rythme de vaccination soit ralenti. Et que pour répondre à la demande en vaccin, un lot de 60.000 doses a été mis à la disposition de la wilaya qui a entamé la vaccination dans les 33 établissements scolaires où sont localisées les UDS (unités de soins). **Nabil B.**

ASSASSINAT DE DJAMEL BENSMAIL

Les 92 suspects devant le procureur de la République

Les suspects ayant participé à l'assassinat odieux du jeune Djamel Bensmail, lynché, brûlé puis décapité par la foule à Larbâa Nath Irathen (Tizi Ouzou) le 11 août dernier, ont été déférés hier devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger.



Parmi les 92 mis en cause arrêtés en un temps record par les services de sécurité dans plusieurs wilayas figurent trois femmes, dont l'infirmière qui a appelé à la décapitation de Djamel après qu'il eut été brûlé sur la place publique Abane-Ramdane, au centre de Larbâa Nath Irathen. Les mis en cause sont poursuivis pour homicide volontaire, lynchage et immolation par feu d'un cadavre, violation de l'enceinte d'un poste de police, appartenance à un groupe terroriste et actes de vandalisme portant atteinte à la sécurité de l'Etat.

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) avait déjà annoncé que l'enquête menée par ses services avait permis de mettre à découvert le réseau criminel, classé comme organisation terroriste, qui était derrière ce plan ignoble, causant le décès du jeune Bensmail. Il s'agit du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK), organisation classée terroriste par les autorités du pays le 18 mai dernier. La DGSN avait rendu public mardi dernier (17 août) des confessions filmées, dans lesquelles des suspects ont avoué avoir participé au meurtre, à l'immolation et à la mutilation du cadavre de feu Djamel et, notamment, leur appartenance au mouvement séparatiste MAK.

Il convient de signaler que les services de sécurité avaient, grâce à l'utilisation de techniques modernes, pu récupérer le téléphone portable de la victime, dont l'exploitation a permis aux enquêteurs de découvrir des «informations étonnantes sur les véritables mobiles du meurtre». Ces informations n'ont toujours pas été révélées par la justice en raison du secret de l'instruction.

Pour rappel, le défunt Djamel Bensmail, jeune artiste venu à Tizi Ouzou pour participer aux opérations d'aide aux sinistrés des incendies qui ont ravagé la wilaya, a été lynché à mort puis brûlé par la foule qui le soupçonnait d'avoir allumé des feux. Originaire de Meliana dans la wilaya d'Aïn Defla, Djamel Bensmaïl, 35 ans, a été accusé, à tort, par un groupe de citoyens à Larbâa Nath Irathen où il menait ses actions d'aide, d'avoir allumé des feux avec des bidons d'essence qui auraient été retrouvés dans une voiture dépourvue de plaques d'immatriculation.

Arrêté par la police, la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre, amenant des dizaines de jeunes de la commune à encercler le commissariat et à l'arracher du véhicule de police où il se trouvait pour le rouer de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive, avant de prendre son corps et de le brûler sous le regard impuissant des policiers submergés par la foule, selon des vidéos choquantes qui circulent sur les réseaux sociaux.

Mohamed Mecelti

VIDÉO APPELANT À LA VIOLENCE CONTRE LES KABYLES

«Erriva» et ses complices sous mandat de dépôt

«ERRIVA» et ses deux complices, auteurs de l'appel à la haine raciale envers la région de la Kabylie, ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction. Présentés aujourd'hui en citation directe par les services de sécurité de la brigade judiciaire par-devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba, le juge, après interrogatoire, a décidé de les placer sous mandat de dépôt en attendant leur procès, dont la date a été fixée pour la semaine prochaine.

Selon des sources sécuritaires, Rayfa, alias Erriva, a regretté la diffusion de sa vidéo et aurait pleuré plusieurs fois durant l'interrogatoire en évoquant l'assassinat ignoble et abject de Djamel Bensmail. Pour rappel, avant-hier, Rayfa, le principal commentateur de la vidéo, avait diffusé une vidéo où il reconnaissait avoir reçu une convocation des services de police et qu'il comptait se rendre au commissariat central de la wilaya d'Annaba «par respect pour la justice».

Dans la même vidéo, Rayfa, alias Erriva, a appelé les jeunes d'une quarantaine de wilayas à lui apporter aide et assistance quant à sa vidéo criminelle. Inconnu du grand public à Annaba, ainsi que ses deux complices d'ailleurs, il a reconnu, dans sa dernière vidéo, «avoir été condamné pour trafic de drogue mais je n'ai jamais tué personne, encore moins pensé à la brûler», allusion faite à l'assassinat de Djamel Bensmail. Il convient de souligner qu'après la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux incitant à la haine entre les Algériens, la Ligue algérienne des droits de l'homme a saisi, mardi 17 août 2021, par l'intermédiaire de son bureau régional d'Annaba, la justice pour déposer plainte contre X auprès du procureur de la République pour «discours de la haine avec appel à la violence»

Cette plainte s'inscrit conformément à l'article 32 de la loi sur la lutte contre la discrimination et le discours de la haine. Se proclamant comme citoyens d'Annaba, trois jeunes ont lancé, dans une vidéo, un discours des plus haineux, voire criminel, appelant «à rayer la Kabylie de la carte de l'Algérie». Ni à Annaba ni ailleurs, la vidéo d'Erriva et consorts, ainsi que son appel à la solidarité de la population, n'a eu d'écho, sauf de la désolation constatée chez la plupart des citoyens qui ne parlent plus que de «nos frères kabyles» et de «voyous profitant de la tragédie nationale pour alimenter le feu de la haine».

Par ailleurs, à Oran, le même phénomène d'appel à la haine et à la discorde entre les citoyens semble faire boule de neige. Quatre jeunes, qui ont été arrêtés vendredi dernier pour «diffusion de vidéos subversives appelant à la haine et à la discorde entre les citoyens», ont été, selon un communiqué de la police, placés sous mandat de dépôt en attendant leur jugement. Les quatre jeunes d'Oran ont également diffusé sur les réseaux sociaux, juste après l'assassinat odieux de Djamel Bensmail, des vidéos «anti-Kabyles». Pour le moment, les services de sécurité et la justice sont actionnés afin qu'il n'y ait plus de discours racistes ou discriminatoires en Algérie.

Nabil Chaoui



ALGÉRIE-TUNISIE

Une série d'entretiens au menu de la visite de Lamamra à Tunis

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ramtane Lamamra, en qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a effectué lundi une visite de travail en Tunisie, au cours de laquelle il été reçu en audience par le président tunisien Kais Saied, indique un communiqué du ministère.

Dans ce cadre, «M. Lamamra a remis au président tunisien un message écrit de son frère le président Abdelmadjid Tebboune portant sur les relations de fraternité, de coopération et de solidarité renforcée entre les deux pays», souligne le communiqué.

L'audience a également donné lieu à un échange fructueux et approfondi sur la situation prévalant dans l'espace maghrébin et les perspectives de solutions pacifiques et politiques aux crises affectant la stabilité de la région, d'après la même source.

Par ailleurs, M. Lamamra s'est entretenu avec son homologue tunisien M. Othman Jerandi. Les deux ministres ont, à cette occasion «renouvelé leur volonté commune de poursuivre les efforts en vue de consolider et de raffermir davantage les liens stratégiques qu'entretiennent les deux pays et leurs peuples frères», poursuit le ministère.

Enfin, en marge de sa visite, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a reçu, au siège de l'ambassade d'Algérie à Tunis, l'envoyé des Etats-Unis pour la Libye, l'ambassadeur Richard Norland, selon la même source.

«Les discussions ont porté sur l'évolution du processus politique mené sous l'égide des Nations unies pour la résolution de la crise libyenne et l'apport potentiellement important des pays de la région, notamment à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle des Pays voisins de la Libye à Alger», conclut le communiqué.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra a remis, lundi, un message du président de la République, Abdelmadjid Tebboune au président tunisien Kaïs Saïed.

«J'ai eu l'honneur de rencontrer le Président Kaïs Saïed, auquel j'ai remis un message écrit de son frère le Président Abdelmadjid Tebboune», a écrit M. Lamamra sur son compte Twitter.

L'occasion était pour les deux parties de «passer en revue les relations fraternelles distinguées unissant l'Algérie et la Tunisie, saluer l'élan de solidarité enregistrés récemment et évoquer les derniers développements sur la scène maghrébine».

M. D.

NOTES DE VOYAGE

UN ALGÉRIEN PERDU DANS LA ROME ANTIQUE

Voilà, je suis à Rome. Cela faisait un moment que je voulais voir la ville où avait vécu un des plus célèbres empereurs Romain, Jules César. Celui qui a régné sur une Rome riche, forte et conquérante, mort assassiné, mais qui a établi le rythme des saisons et le calendrier actuel (calendrier Julien). Bref ! J'étais impatient d'aller voir, sans le «stress» du boulot, le Colisée, le Panthéon, le «museo Storica Della Liberazione» et autres monuments célèbres de Rome, que je n'ai pu visiter durant mes quelques passages professionnels, faute de temps.



Cette Italie fantasque qui subjugue, pas si lointaine d'Alger, et dont nos manuels d'écoliers vantaient le fait que l'Algérie était son grenier. C'était il y a des millénaires. Enfin, tous les chemins mènent à Rome, dit-on. On y est donc, avec cette juvénile sensation de grandes découvertes, de choses cachées que seul le temps et la perspicacité d'un touriste bien algérien peuvent dénicher au détour d'une dalle mal calée du Colisée ou de la basilique San Pietro.

A notre arrivée, un beau soleil nous a souhaité la bienvenue, alors qu'à Alger, le temps était maussade, et il avait même neigé la veille de mon escapade italienne.

Sans transition, autre que celle d'avoir fait une demi-heure pour dénicher un bon hôtel avec en moins un tarif non «japonais» tout près de la place de la République et juste à côté de l'Opéra, et deux heures trente minutes environ après notre départ d'Alger, on est là, devant l'immensité figée dans le temps du Colosseum (le Colisée).

Et, là, la première sensation est une indéfinissable impression de gigantisme. Le Colisée est grand, très grand.

Pour donner une idée de sa taille trois fois XXL, il est au moins trois fois plus grand et deux fois plus haut, avec des gradins tout en haut dans le ciel, que le stade du 5 juillet, construit en 1970. Et dire qu'il y a quelques millénaires avant notre ère, des hères misérables, asservis, réduits à l'état de bêtes, étaient offerts pardelà des combats douteux, aux bêtes féroces, après de pathétiques duels hommes-animaux, qui grisaient le peuple romain, qui venait nombreux assister aux combats de gladiateurs.

Une réjouissance sauvage et macabre de la Rome conquérante du monde.

En arpentant l'allée extérieure du monument, envahi par des centaines de touristes dont les asiatiques sont les plus visibles, c'est cette image de Rome qui me vient à l'esprit, celle des gladiateurs, des esclaves et des asservis, qui luttaient chaque jour, du lever du soleil au crépuscule, pour ne pas finir entre les crocs des lions, et autres bêtes féroces ramenées des conquêtes d'Afrique du Nord ; c'est aussi cette image d'un empire qui va au-delà du Jourdain et de la Bretagne, qui me revient en voyant ces touristes asiatiques, entre japonais, chinois et coréens, flasher à n'en pas finir les Centurions du 21eme siècle quémander quelques euros en se laissant prendre en photo avec le déguisement de circonstance.

C'est à dire casque de «gladiators», glaive, armure en côte de maille et sandales de cuir. Faut-il dès lors descendre la Via Nazionale, puis celle du Quirinal pour aller faire ses ablutions morales et spirituelles à la fontaine de Trévi ? Histoire de s'absoudre des péchés ramassés au gré des millénaires par ces effluves oppressives, captives du temps que nous renvoient ces vestiges témoins autant de la grandeur que de la décadence de Rome ?

Ici, parmi le magma des touristes, des intellectuels et autres fins d'esprits, y compris les troubadours, chacun y a forgé sa propre opinion. Moi, par contre, je reste persuadé que Rome a été surtout un empire colonial, et qu'en tant que tel, cette civilisation n'a pas laissé beaucoup de choses derrière elle autrement que misère, ruine et tristesse là où ses centurions sont passés. C'est à dire mort et désolation, pour le plus grand bien et la prospérité de Rome, dont les monuments actuels qui nous subjuguent quand même, ont été en réalité le fruit de l'asservissement des peuples.

CESAR, NERON ET AUGUSTUS

La colonisation, l'asservissement des peuples, le déni de leur droit et le droit de disposer de leur vie et de leur mort est-elle un mal qui a toujours traversé les siècles ? Pour moi, il n'y a aucun doute là-dessus.

Comme cette image que renvoie, quelque centaines de mètres à travers un dédalle de ruelle de la fontaine de Trévi, la Piazza Spagna (place d'Espagne) où se rassemblent les humains du 21eme siècle qui ont assez d'argent et de temps pour qu'ils puissent voyager et venir dans cette Italie, qui a gardé un pied et une partie de sa tête dans son passé, celui des César, Néron et autres Augustus (né Caïus Octavius), et autres sénateurs, souvent corrompus, comme ceux d'ailleurs des temps modernes, qui ont fait cependant de Rome le centre de l'univers. Ou ceux de la Piazza San Pietro, venus quémander quelque repentance à l'ombre de la chapelle Sixtine.

Et, comme nous sommes dans la ville de tous les excès, l'immense bâtisse du musée de la place de la Libération, qui renferme les «trésors» de la seconde guerre mondiale et, surtout, l'endoctrinement des italiens au fascisme, il y a cette odeur indéfinissable qui accompagne les visiteurs de ce musée gigantesque, qui rappelle le Dictateur, le Duce, Mussolini. Même si, toute trace de ses méfaits, allant jusqu'à l'effacement de son inexistence, est beaucoup plus perceptible qu'une de ses photos négligemment éparpillées parmi celles des italiens qui ont fait l'histoire du pays. Cette bâtisse, à quelques jets de pierre du Forum et du Colosseo, a été une prison horrible qui a servi au Duce et aux Nazis, et un centre de torture et d'exécution des partisans. De la station de métro Termini, je me dirige donc vers ce musée de la libération, et, à mon troisième jour à Rome, je commence à déchiffrer les annonces impersonnelles des stations de Rome. Le métro de la ligne Anagnina passe devant la station Manzoni, appelée également «Museo della Liberazione».

La même voix métallique du métro annonce : «Prossima fermata : Manzoni, Museo della Liberazione. Uscita lato destro» (Prochaine station : Manzoni, Musée de la Libération. Sortie côté droit). Et, dehors, on est face à cet immense musée des horreurs, une manière particulière des italiens de parler des affres des suppliciés du fascisme, qui a laissé pour la postérité son urbanisme hideux, que même le temps n'arrive pas à effacer. Et, tout dans cette Italie, qui traverse sur la pointe des pieds l'actuelle période de crise économique sur fond de scandales politico-financiers, est une sublime image d'un pays, qui veut avancer.

LE MCA-USMA À ROME

A sa manière. Car cette Rome que nous enjambons le temps d'une escale, d'une escapade, d'une fugace rêverie, c'est celle des géants du football, de la Lazio, ennemi intime de la Roma, celle de deux clubs, l'un riche et proche des centres de décision politico-financiers et industriels, l'autre proche du peuple, ceux des «native son» des bas quartiers de la capitale italienne.

C'est un peu, à l'envers, le MCA et l'USMA des années 1970, avant que le football algérien ne soit pourri par l'argent, le mécénat des affairistes-industriels-arrivistes. Et, ici, il ne s'agit point de «Pain et Chocolat», encore moins «Affreux, sales et méchants», des parodies de cette Italie qui n'arrive pas à se placer dans l'échiquier européen, mais surtout de ce pays qui a la capacité tranquille d'accueillir des millions de touristes, qui le font vivre, manger, prospérer, et … roter le soir au milieu d'un éternel AS Roma-Lazio, dont les acteurs les plus actifs et les mieux payés sont des gladiateurs africains, pardon, des joueurs africains expatriés. Et, surtout considérés comme parmi les meilleurs footballeurs actuels dans cette Europe qui s'ouvre de plus en plus à toute l'humanité de la planète.

Et puis, ce n'est pas une image parfaite, mais la Cinecitta, là où les «westerns spaghettis» étaient tournés dans les années 1960-1970, n'est plus. Le quartier est au bout de la ligne de métro, et les anciens studios où avaient été tournés des monuments du cinéma italien, sont retournés à l'oubli.

Les décors des films de Django, ont été il y a des années abandonnées, et donnent aujourd'hui libre cours à toutes les lubies fantasques des artistes du Street Art.

Quelle renversante Italia ! A commencer par cette Italie que nous vivons. Celle de cette Italie qui lutte contre les violences, ses vieux démons, entre communisme cautérisé, fascisme pas si lointain et capitalisme, qui fait de cette Botte où se fabrique et se négocie à prix d'or, le meilleur cuir de ce côté-ci de la Mare Nostrum, le champion mondial du tout commerce, y compris les exportations humaines du Sud du pays.

Pauvre, rugueux, à cheval entre la loi et l'illégalité, comme une seconde nature de ce sud, qui a exporté son excèdent humain vers la lointaine Amérique, là où au moins, même au péril de sa vie, ce stock d'humain de trop dans la péninsule, pouvait vivre et faire vivre ceux qui étaient restés au pays. Le sud, c'est la misère, la pauvreté, la maffia, la Ndronguetta, le village des Corleone, la vendetta, la, la,la….et puis brusquement, on s'aperçoit que c'est cette Italie qui est la plus chaleureuse, la plus accueillante, même dans la misère ambiante.

Comme les peuples qui vivent des deux côtés de cette si fragile mer Méditerranée, que les industriels des deux bords, aidés par l'indifférence de leurs gouvernements, sont en train d'étouffer, de tuer. Et dire que toutes les grandes civilisations qui ont façonné l'histoire de l'humanité, sont parties des rives de cette mer, qui nous unit, pauvres ou riches, européens, africains, eurasiens, berbères, arabes.

C'est en songeant à cette immense richesse chargée de trésors de l'histoire de ses peuples, de ses prophètes et messagers de Dieu, des mythologies, d'Ulysse et de Rémus et Romulus, que je replonge un peu plus dans les tréfonds de la mémoire que gardent si jalousement, peut-être malgré elles, les travées polies par le temps du Colisée, hier arène de combats de gladiateurs pour la grandeur de Rome, aujourd'hui témoin d'un passé plein de leçons à méditer sur la nature humaine pour tous ceux qui savent déchiffrer le secret des pierres. Hélas ! Je ne fais pas partie de ces élus.

Mahdi Boukhalfa

CAN FÉMININE

La sélection algérienne à pied d'œuvre au Caire

La sélection algérienne (seniors/dames) de football a effectué une séance d'entraînement dimanche soir, à proximité de son lieu d'hébergement au Caire (Egypte), où elle doit disputer la Coupe arabe des nations 2021, prévue du 24 août au 6 septembre, a annoncé mardi la Fédération algérienne de la discipline (FAF).



«Cette première séance d'entraînement en Egypte a été relativement légère, car destinée essentiellement à la récupération après le long voyage, qui s'était fait un peu plus tôt dans l'après-midi, à bord d'un vol spécial" a détaillé l'instance fédérale dans un bref communiqué.
"Toutes les joueuses présentes ont pris part à cette séance, y compris celles qui revenaient de blessure, avant de rejoindre la salle de soins, pour des séances de cryothérapie"
La seule absente à cette séance était la joueuse Lina Chabane, sociétaire du club français FC Fleury, car à ce moment là, elle n'avait pas encore rejoint le groupe. En effet, cette joueuse établie à l'étranger doit se présenter au Caire "à bord d'un autre vol", a-t-on appris de même source.
Concernant le programme de ce lundi, une séance d'entraînement est prévue en fin d'après-midi, sur un des terrains annexes du stade de la Défense Aérienne, au Caire, avec en ligne de mire le premier match du Groupe B, prévu mercredi (20h00 heure algérienne), contre la sélection de Jordanie, au Police Academy Stadium.
Outre l'Algérie et la Jordanie, le Groupe B de cette Coupe arabe des nations féminine comporte la Palestine, alors que le Groupe A est constitué de l'Egypte (Organisateur), le Liban, le Soudan et la Tunisie.
Les deux premiers de chaque poule se qualifient pour les demi-finales.
La première édition de la Coupe arabe des nations avait été organisée en 2006 à Alexandrie (Egypte) et remportée par l'Algérie aux dépens du Maroc, alors que Doha (Qatar) avait abrité la deuxième édition en 2015 qui avait vu le Liban décrocher le titre face à Djibouti.

RADIA FERTOUL : «LE PREMIER MATCH FACE À LA JORDANIE SERA LA CLÉ DE LA QUALIFICATION »

La sélectionneuse de l'équipe nationale de football (dames) Radia Fertoul, a estimé que le match face à la Jordanie, mercredi au stade de la police au Caire (20h00, algériennes), "sera la clé de qualification pour les demi-finales", de la 3e Coupe arabe des nations, prévue du 24 août au 6 septembre en Egypte.
"La Jordanie sera notre premier adversaire dans cette compétition. Nous le connaissons, puisque nous l'avons déjà affronté en 2018 à quatre reprises en amical, avec un bilan de deux victoires et deux défaites. Mais depuis, les données ont certainement changé. Nous partirons à chances égales dans ce groupe. Une victoire lors du premier match nous permettra de valider notre billet pour les demi-finales. Mais je tiens à préciser que notre principal objectif est de se qualifier à la prochaine CAN-2022", a indiqué Fertoul, dans un entretien diffusé dimanche sur la chaîne officielle YouTube de la Fédération algérienne (FAF).
A la Coupe arabe, l'Algérie évoluera dans le groupe B, en compagnie de la Jordanie et de la Palestine. Le groupe A, à quatre équipes, est composé de l'Egypte (pays hôte), de la Tunisie, du Soudan et du Liban. Les deux premiers de chaque poule se qualifient pour les demi-finales.
La délégation algérienne s'est envolée ce dimanche pour le Caire, à bord d'un avion spécial, en présence de 25 joueuses, dont une évoluant à l'étranger : Chaâbane Lina (FC Fleury 91/ France).
"Nous avons eu du mal à composer la liste des joueuses en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, puisque nous avons tablé sur la présence de plusieurs éléments évoluant à l'étranger. Finalement il n'y aura qu'une seule joueuse à savoir Chaâbane Lina", a-t-elle ajouté.
Avant d'enchaîner : "Nous avons effectué 7 stages de préparation en prévision de ce rendez-vous arabe. Nous allons tout faire pour bien représenter le drapeau national, même si notre dernier match international remonte à février 2020".
Par ailleurs, concernant le match aller face au Soudan, comptant pour le premier tour des éliminatoires de laCAN-2022, Radia Fertoul a indiqué que la première manche "devrait avoir lieu le mercredi 20 octobre au stade du 5-juillet (18h00), en attendant que la partie soudanaise ne fixe la date du match retour (24, 25, 26 octobre)".
En cas de qualification, l'équipe nationale sera opposée, au 2e et dernier tour (14 - 23 février 2022), au vainqueur de la double confrontation entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, vice-championne d'Afrique.
Au total, 44 pays africains (record) prendront part à ces éliminatoires. Le Maroc, pays hôte, CAN féminine: la sélection algérienne à pied d'œuvre au Caireest qualifié d'office.

R. S.

LIGUE 1 (38E J)

Le derby MCA-NAHD délocalisé à Omar Hamadi

LE DERBY MC Alger - NA Husseïn Dey, prévu mardi soir au stade du 5-Juillet, pour le compte de la 38e et dernière journée de Ligue 1 a été finalement délocalisé au stade Omar Hamadi de Bologhine, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP), invoquant des raisons techniques. "La délocalisation du derby MCA - NAHD a été décidée en raison de la rénovation et l'entretien de la pelouse du stade du stade du 5-Juillet" a détaillé l'instance dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel.
Même l'horaire de ce derby a changé, puisqu'il a été avancé de 21h00 à 17h30" selon la même source.
Un gros choc, entre grands clubs algérois, mais qui comptera pour du beurre, car si le MCA a compromis depuis longtemps ses chances de jouer les premiers rôles, le NAHD lui vient tout juste d'assurer son maintien parmi l'élite.
Ce derby sera donc sans grands enjeux pour l'avenir des deux clubs, qui joueront uniquement pour le prestige de remporter une victoire symbolique dans ces chaudes confrontations entre voisins.

R. S.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (FINALE)

Le Raja et la JSK sanctionnés

LE RAJA de Casablanca et la JS Kabylie ont été sanctionnés financièrement par la commission de discipline de la CAF pour "envahissement de terrain par certains supporters" à l'issue de la Finale de la Coupe de la Confédération disputée le 10 juillet à Cotonou (Benin), a indiqué l'instance de football africain.
De plus, certains responsables du Raja ont fait pression sur la sécurité pour se frayer un chemin sur la scène lors de la cérémonie de remise des médailles, indique la CAF dans un communiqué publié sur son site officiel.
La commission de discipline a également constaté la mauvaise réaction de l'équipe de sécurité du Bénin, notamment le manque d'efficacité des stadiers qui étaient détendus et inactifs.
Ainsi, Le Jury Disciplinaire de la CAF a décidé d'infliger une amende de 8 000 USD au Raja de Casablanca pour le comportement antisportif de ses supporters.
En outre, il a décidé d'imposer une amende supplémentaire de 5 000 USD au Marocains pour l'interruption de la cérémonie de remise des médailles par les officiels du club.
Le Jury Disciplinaire de la CAF a décidé d'infliger une amende de 8 000 USD à la JS Kabylie pour comportement antisportif de ses spectateurs et envahissement du terrain.
L'instance africaine a infligé une amende de 10 000 USD à la Fédération béninoise de football pour manquement à la sécurité.
Pour rappel, la finale de la Coupe de la Confédération 2021 a été remportée par le Raja sur le score de 2 à 1.

R. S.

VUELTA 2021

Serein comme Roglic

On avait fini par se dire qu'aucune vraie différence ne serait faite au classement général avant la première journée de repos, ce lundi. On s'était habitué à voir les leaders séparés par une poignée de secondes tout au plus sur les arrivées difficiles et par moins d'une minute au général.



On se disait que Primoz Roglic, et son équipe, surtout elle d'ailleurs, n'affichaient pas le niveau qu'on lui a connu. Et puis, ces certitudes ont volé en éclats sur la 9e étape. Celle qui a vu Roglic et Mas se donner de l'air au général. Le premier cité se trouve dans une position très habituelle pour lui et avec une manière de faire là aussi déjà vue. On ne change pas une recette qui gagne.
Mardi, Primoz Roglic vivra sa 47e journée dans la peau d'un leader d'un grand tour. C'est plus que Louison Bobet (44) ou Laurent Fignon (38) mais moins que Chris Froome (82) ou Vincenzo Nibali (60). Toujours est-il que Roglic se place à la troisième position des coureurs en activité et qu'il est le premier pour ce qui est des pays qui ne sont pas des "historiques" du cyclisme. Enfin, et pour achever de dresser ce bilan très révélateur, on rappellera qu'avant le Giro 2019, il n'avait jamais porté de tunique de leader du général. Personne, évidemment, ne fait mieux depuis deux ans et demi.
Vous avez compris où on veut en venir : ce maillot, qu'il soit rose, jaune ou rouge en l'occurence pour le Tour d'Espagne, est comme une seconde peau pour un Roglic qui n'a jamais vraiment paniqué mais que l'on voit toujours plus serein à mesure qu'il engrange de l'expérience… et qu'il enchaîne les échecs. Rarement celui qui dynamite une course, Roglic aime à l'inverse souvent placer une petite banderille finale pour grignoter du temps sur ses rivaux. Sur la première semaine de la Vuelta, il n'a que peu adopté cette stratégie. Son avance, il l'avait surtout construite sur le premier chrono. C'était avant l'Alto de Velefique ce dimanche.
Les Ineos regretteront peut-être leurs actions de ce dimanche. Les hommes en noir ont embayé très tôt pour faire mal à la Jumbo avant qu'Adam Yates ne tente sa chance dans la montée finale. Le retour de bâton fût terrible puisque si Roglic a, dans un premier temps, attendu son heure, il est revenu comme une balle sur Yates, Lopez et Mas. Avant donc de s'isoler avec l'Espagnol et même de le crucifier dans les derniers hectomètres histoire de rappeler qui est le patron.
Bilan, Haig, Lopez et Yates ont pris 39'', Ciccone et Bernal 1'02''. Avec Roglic et Mas, vous avez là le Top 7 de la Vuelta après neuf étapes. Un groupe qui se tenait en 1'28'' samedi soir et désormais en 2'39''. Et le pire, c'est que le Slovène n'était même pas dans la forme de sa vie : "Mes coéquipiers ont fait un super boulot, Ineos a bien accéléré en tête de peloton. Dans la dernière ascension, j'ai pu y aller mais ça a été très rapide. Ça explosait de partout. Les jambes étaient à peu près bonnes mais j'ai pu bien finir. [...] C'était dur quand Yates a attaqué mais j'avais les jambes comme je l'ai dit. J'ai pu suivre les meilleurs grimpeurs."
Roglic nous a habitués à manier l'euphémisme aussi bien que la langue de bois. S'il a effectivement plutôt suivi qu'attaqué, c'est bien lui qui a réussi la meilleure ascension de l'Alto de Velefique. Pas encore mis en danger depuis le début de la Vuelta, pas plus sur le chrono évidemment, ni dans les bordures et ni en montagne, le Slovène va pouvoir vivre une journée de repos, qu'il juge "méritée" de manière encore plus sereine. Après tout, il a déjà bien fait le ménage derrière lui. Les Ineos-Grenadiers ont bien montré qu'ils étaient prêts à user de leur supériorité numérique avec Bernal (+1'52'') et Yates (+2'07'') mais l'un comme l'autre ont craqué à un moment. On faisait d'ailleurs du Colombien le rival numéro 1 du Slovène mais il montre depuis une semaine qu'il n'est pas à son meilleur niveau. Quant à Yates, ses plus de deux minutes de retard constituent un écueil important.
La vraie rivale de Roglic, à l'instant T, c'est la Movistar du duo Mas-Lopez. Offensive, inspirée, l'équipe espagnole compte en plus deux solides leaders jusqu'ici. Mais l'Espagnol et le Colombien n'ont pas encore remporté de grands tours. On arguera que Tadej Pogacar en était au même point avant de renverser son compatriote en septembre 2020 sur le Tour. C'est vrai et ce simple fait pousse désormais à la prudence.
Mais quand même. La position la plus enviée sur la Vuelta à l'heure qu'il est, c'est celle de Primoz Roglic. S'il s'est débarrassé de son maillot rouge une fois et qu'il n'était pas loin de le faire une seconde fois, le leader de la Jumbo-Visma devrait désormais s'y accrocher. En courant à l'économie, il n'a jusqu'ici ni pioché dans ses réserves, ni dans celles de son équipe. Un héritage de ses erreurs passées sans doute. L'an dernier, son avance sur Richard Carapaz n'avait jamais excédé 45 secondes, si bien qu'il fût en danger jusqu'à la veille de l'arrivée. Voici, une autre expérience dont il faudra se souvenir pour Roglic.

JUDO

Ahmed Moussa nouveau sélectionneur national

LA FÉDÉRATION algérienne de judo a annoncé dimanche avoir nommé l'ex-international Ahmed Moussa au poste de sélectionneur national (seniors/messieurs), en remplacement d'Amar Benyekhlef, qui s'était retiré début août courant, juste après son retour du Japon, où il avait encadré Fethi Nourine (-73 kg), l'unique représentant algérien aux Olympiades de Tokyo. Ahmed Moussa (70 ans) avait démarré la pratique du judo en 1963, au MP Alger et fut treize fois champion d'Algérie, entre 1970 et 1983. Il a été également athlète international pendant 15 ans, entre 1968 et 1983, dans des catégories de poids différentes, car avec l'âge, il était passé des moins de 60 kilos au moins de 71 kilos.
Après la fin de sa carrière en tant qu'athlète et sa reconversion, Ahmed Moussa a dirigé entre autres la sélection d'Arabie Saoudite (1990), avant de revenir au pays, pour diriger la sélection algérienne au début des années 2000.
Le nouveau sélectionneur national (seniors/messieurs) est connu aussi dans les annales du judo algérien pour être le père de l'internationale Meriem Moussa (33 ans).
Il remplace ainsi Amar Benyekhlef (39 ans), le médaillé d'argent aux Jeux Olympiques de 2008 à Pékin (Chine).
La décision a été prise lors de la dernière réunion du Bureau fédérale, tenue ce dimanche, sous la direction du président de la fédération, Yacine Sillini.
Outre la nomination d'Ahmed Moussa comme sélectionneur national des seniors (messieurs), plusieurs autres postes ont été attribués lors de la même réunion, à commencer par celui de Directeur du développement et de la formation, qui sera désormais dirigé par Nabil Abdelkrim Amalou.
De leur côté, Abdelmalek Aït Moufok et Karim Benikene ont été respectivement nommés Directeur des équipes nationales (DEN) et Directeur de l'organisation sportive et des compétitions (DOS).
Concernant Halim Abdi, il a été chargé de l'Education et du coaching, alors que Mustapha Amrouche s'est vu attribuer le poste de Responsable du service des licences.
Enfin, Nacer-Eddine Boussetoua s'est vu attribuer le poste de Manager général , alors que Mr Mohamed Fallet sera le nouveau Manager général de la sélection nationale (juniors).

Athlétisme/Mondial U20: Mohamed-Ali Gouaned en argent

LE DEMI-FONDISTE algérien Mohamed-Ali Gouaned a décroché la médaille d'argent sur le 800 mètres des Championnats du monde des moins de 20 ans, devant se clôturer ce dimanche soir dans la capitale kényane, Nairobi.
L'Algérien est entré en deuxième position, en 1 minute, 44 secondes et 45 centièmes, derrière le Kenyan Emmanuel Wanyonyi, vainqueur en 1:43.76, au moment où un autre Kenyan, Noah Kibet, a complété le podium en 1:44.88.
Selon la Fédération algérienne d'athlétisme, "le chrono de Gouaned est considéré comme un nouveau record national du 800 mètres chez les moins de vingt ans".
De son côté, Abderrahmane Daoud a terminé en 14e position en finale du 3000 mètres/steeple, disputée un peu plus tôt dans la journée, et pendant laquelle il avait réalisé un chrono de 9 minutes, 18 secondes et 96 centièmes
Cette course a été remportée par le Kenyan Amos Serem en 8:30.72, devant l'Ethiopien Tadese Takélé (8:33.15), au moment où un autre Kenyan, Simon Kiprop a complété le podium, en 8 minutes, 37 secondes et 79 centièmes.
Pour sa part, Ghania Rezzik a terminé en 11e position de la finale du 1500 mètres féminin, avec un chrono de 4 minutes, 33 secondes et 68 centièmes.
Cette course a été remportée par la Kenyane Purity Chepkirui, en 4 minutes, 16 secondes et 07 centièmes, devant l'Ethiopienne Diribe Welteji (4:16.39), au moment où une autre Kenyane, Winnie Jemutai, a complété le podium, en 4 minutes et 18 secondes.
Au total, l'Algérie a engagé 11 athlètes dans ces Championnats du monde des U20 (7 garçons / 4 filles), et dont Mohamed-Ali Gouaned a été finalement le seul a décrocher une médaille.
Les huit autres représentants algériens dans cette compétition ont été : Yazid Dalla (3000 mètres steeple), Karim Belmahdi (1500 mètres), Haïthem Chenitef (800 mètres), Soheïl Aloui (10.000 mètres/marche) et Abdennour Ameur (10.000 mètres/marche) chez les garçons, ainsi que Melissa Touloum (10.000 mètres/marche), Rokaïa Mouici (1500 mètres) et Rahil Hamel (100 mètres/haies) chez les filles.

États Financiers 2020
AXA Assurances Algérie Dommage

BILAN (ACTIF)

LIBELLE	NOTE	BRUT 2020	AMO/PROV	NET 2020	NET 2019
ACTIFS NON COURANTS					
Écart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles	4	613 177 737	-484 246 233	128 931 504	162 648 307
Immobilisations corporelles	5			-	-
Terrains				-	-
Bâtiments				-	-
Immeubles de Placement				-	-
Autres immobilisations corporelles		651 654 911	-453 604 510	198 050 401	232 410 802
Immobilisations en concession				-	-
Immobilisations encours	6	48 734 448		48 734 448	44 258 433
Immobilisations financières	7			-	-
Titres mis en équivalence				-	-
Autres participations et créances rattachées		9 800 000		9 800 000	9 800 000
Autres titres immobilisés		3 685 125 000	-1 025 000	3 684 100 000	3 730 100 000
Prêts et autres actifs financiers non courants		5 275 000		5 275 000	3 749 166
Impôts différés actif		102 214 343		102 214 343	86 659 307
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants				0	0
TOTAL ACTIF NON COURANT		**5 115 981 439**	**-938 875 743**	**4 177 105 696**	**4 269 626 015**
ACTIF COURANT					
Provisions techniques d'assurance					
Part de la coassurance cédée					
Part de réassurance cédée		824 981 318		824 981 318	1 275 144 594
Créances et emplois assimilés	8			-	-
Cessionnaires et cédants débiteurs	8.1	97 905 845		9 7905 845	220 006 599
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs		806 851 200	-333 280 318	473 570 882	925 717 878
Autres débiteurs		549 174 523		549 174 523	81 625 156
Impôts et assimilés		25 684 756		25 684 756	46 014 755
Autres créances et emplois assimilés				-	-
Disponibilités et assimilés				-	-
Placements et autres actifs financiers courants		65 000 000		65 000 000	95 000 000
Trésorerie		256 014 022		256 014 022	183 256 515
TOTAL ACTIF COURANT		**2 625 611 664**	**-333 280 318**	**2 292 331 346**	**2 826 765 497**
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF		**7 741 593 104**	**-1 272 156 061**	**6 469 437 044**	**7 096 391 513**

BILAN (PASSIF)

LIBELLE	NOTE	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	10		
Capital émis		3 150 000 000	3 150 000 000
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)			
Écart de réévaluation			
Écart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)		-198 029 021	8 641 857
Autres capitaux propres :			
Report à nouveau (résultat des exercices antérieurs)		-2 085 123 959	-2 093 765 816
Régularisations sur exercices antérieurs		-229 694 741	-229 694 741
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		**637 152 279**	**835 181 300**
PASSIFS NON-COURANTS	11		
Emprunts et dettes financières		1 712 447	7 901 758
Impôts (différés et provisionnés)			-
Autres dettes non courantes			
Provisions réglementées		367 148 994	382 400 434
Provisions et produits constatés d'avance			-
TOTAL II		**368 861 440**	**390 302 192**
PASSIFS COURANTS:	12		
Fonds ou valeurs reçus des ré-assureurs		312 173 759	517 450 894
Provisions techniques d'assurance			
- Opérations directes		2 245 051 247	2 410 569 620
- Acceptations			
Dettes et comptes rattachés	13		
- Cessionnaires et Cédants créditeurs		849 808 274	794 505 191
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs		7 549 401	81 882 027
Impôts Crédit		52 392 363	132 417 545
Autres dettes		1 996 448 281	1 934 082 743
Trésorerie passif			
TOTAL III		**5 463 423 324**	**5 870 908 020**
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I+II+III)		**6 469 437 044**	**7 096 391 513**

COMPTE DE RÉSULTAT /NATURE

LIBELLE	NOTE	Opérations Brutes 2020	Cessions et Rétrocessions 2020	Opérations Nettes 2020	Opérations Nettes 2019
Primes émises sur opérations directes	15	1 860 212 527	-584 538 151	1 275 674 376	1 826 056 247
Primes Acceptées		28 678 818		28 678 818	32 897 143
Primes émises reportées		330 297 511	-160 689 326	169 608 185	212 348 686
Primes acceptées reportées		60 829		60 829	-1 940 256
I-Primes acquises à l'exercice		**2 219 249 686**	**-745 227 477**	**1 474 022 209**	**2 069 361 820**
Prestations sur opérations directes		-726 468 811	5 389 762	-721 079 049	-943 455 935
Prestations sur acceptations		-6 485 824		-6 485 824	-2 925 454
II-Prestations de l'exercice		**-732 954 635**	**5 389 762**	**-727 564 873**	**-946 381 389**
Commissions reçues en réassurance			112 262 268	112 262 268	136 292 926
Commissions versées en réassurance			-8 019 966	-8 019 966	-8 818 891
III-Commissions de réassurance		**-**	**104 242 302**	**104 242 302**	**127 474 035**
IV-Subventions d'exploitation d'assurance					
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE		**1 486 295 050**	**-635 595 413**	**850 699 637**	**1 250 454 466**
Services extérieurs et autres consommations		-505 933 510		-505 933 510	-488 449 334
Charges de personnel		-656 573 901		-656 573 901	-699 582 218
Impôts, taxes et versements assimilés		-44 783 027		-44 783 027	-78 283 742
Production immobilisée				-	-
Autres produits opérationnels		140 771 938		140 771 938	120 499 547
Autres charges opérationnelles		-24 468 084		-24 468 084	-15 821 030
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs		-454 427 146		-454 427 146	-433 532 894
Reprise sur pertes de valeur et provisions		297 572 746		297 572 746	196 826 383
V- RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL		**238 454 066**	**-635 595 413**	**-397 141 347**	**-147 888 823**
Produits financiers		195 704 836		195 704 836	181 481 208
Charges financières		-12 137 546		-12 137 546	-10 180 169
VI- RÉSULTAT FINANCIER	18	**183 567 290**		**183 567 290**	**171 301 039**
VII- RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V+VI)		**422 021 356**	**-635 595 413**	**-213 574 057**	**23 412 216**
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-10 000		-10 000	-11 451 570
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		15 555 036		15 555 036	-3 318 788
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**2 853 299 206**	**117 652 030**	**2 220 333 997**	**2 704 461 884**
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**-2 415 732 814**		**-2 418 363 018**	**-2 695 820 027**
VIII- RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**437 566 391**		**-198 029 021**	**8 641 857**
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX- RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE					
X- RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (comptable)		**437 566 391**	**-**	**-198 029 021**	**8 641 857**

AXA Assurances Algérie Dommage société par action au capital de **3.150.000.000** DZD - Registre de commerce **n°16/00 - 1005172 B 11** - Agrément **n°73 du 03 Octobre 2011**.
Entreprise régie par la loi n°06/04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°95/07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances.
Siège social : **Boulevard du 11 Décembre 1960, lots 08 - 12 - El Biar, Alger, Algérie**.

États Financiers 2020
AXA Assurances Algérie Vie

BILAN (ACTIF)

LIBELLE	NOTE	BRUT 2020	AMO/PROV	NET 2020	NET 2019
ACTIFS NON COURANTS					
Écart d'acquisition-goodwill positif ou négatif		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	334 788 949	-238 301 559	96 487 390	113 378 434
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Immeubles de Placement					
Autres immobilisations corporelles	4	96 661 104	-62 311 772	34 349 332	42 843 600
Immobilisations en concession				-	-
Immobilisations encours	5	16 884 832		16 884 832	15 841 976
Immobilisations financières	6			-	-
Titres mis en équivalence				-	-
Autres participations et créances rattachées		8 800 000		8 800 000	8 800 000
Autres titres immobilisés		2 012 000 000		2 012 000 000	1 363 000 000
Prêts et autres actifs financiers non courants		4 287 785		4 287 785	4 090 243
Impôts différés actif		48 839 442		48 839 442	45 467 151
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants				-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		**2 522 262 111**	**-300 613 331**	**2 221 648 780**	**1 593 421 403**
ACTIF COURANT					
Provisions techniques d'assurance					
Part de la coassurance cédée					
Part de réassurance cédée		414 513 269		414 513 269	3 822 76 057
Créances et emplois assimilés	7			-	-
Cessionnaires et cédants débiteurs		88 980 297		88 980 297	-
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs		298 347 834	-108 145 567	190 202 267	329 296 095
Autres débiteurs		1 227 611 804		1 227 611 804	1 162 224 384
Impôts et assimilés		122 126 119		122 126 119	120 857 143
Autres créances et emplois assimilés				-	-
Disponibilités et assimilés	8			-	-
Placements et autres actifs financiers courants				-	205 000 000
Trésorerie		134 079 891		134 079 891	286 641 953
TOTAL ACTIF COURANT		**2 285 659 213**	**-108 145 567**	**2 177 513 646**	**2 486 295 631**
TOTAL GENERAL ACTIF		**4 807 921 324**	**-408 758 898**	**4 399 162 426**	**4 079 717 035**

BILAN (PASSIF)

LIBELLE	NOTE	NET 2020	NET 2019
CAPITAUX PROPRES	9		
Capital émis		2 250 000 000	2 250 000 000
Capital non appelé			-
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)			-
Ecart de réévaluation			-
Ecart d'équivalence (1)			-
Résultat net - Résultat net du groupe (1)		-209 132 030	93 439 377
Autres capitaux propores:			
* Report à nouveau (résultat des exercices antérieurs)		-604 535 752	-697 975 129
* Régularisations sur exercices antérieurs		-40 714 824	-40 714 824
Part de la société consolidante (1)			-
Part des minoritaires (1)		-	-
TOTAL I		**1 395 617 394**	**1 604 749 424**
PASSIFS NON-COURANTS	11		
Emprunts et dettes financières		440 683	2 805 239
Impôts (différés et provisionnés)			-
Autres dettes non courantes			-
Provisions réglementées		111 773 456	62 943 577
Provisions et produits constatés d'avance			-
TOTAL II		**112 214 139**	**65 748 816**
PASSIFS COURANTS:	10		
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs		414 513 269	382 276 057
Provisions techniques d'assurance			
- Opérations directes		1 679 158 802	1 200 299 157
- Acceptations			
Dettes et comptes rattachés	12		
- Cessionnaires et Cédants créditeurs		384 308 652	472 073 248
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs			
Impôts Crédit		21 054 669	10 318 209
Autres dettes		392 295 502	344 252 123
Trésorerie passif			
TOTAL III		**2 891 330 893**	**2 409 218 794**
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		**4 399 162 426**	**4 079 717 035**

COMPTE DE RÉSULTAT /NATURE

LIBELLE	NOTE	Opérations Brutes 2020	Cessions et Rétrocessions 2020	Opérations Nettes 2020	Opérations Nettes 2019
Primes émises sur opérations directes	14	1 908 354 001	-528 959 892	1 379 394 109	1 433 388 389
Primes Acceptées				-	-
Primes émises reportées		65 379 331	-14 592 365	50 786 966	-59 992 977
Primes acceptées reportées				-	-
I-Primes acquises à l'exercice		**1 973 733 333**	**-543 552 257**	**1 430 181 076**	**1 373 395 413**
Prestations sur opérations directes		-1 341 960 529	340 191 366	-1 001 769 163	-726 428 713
Prestations sur acceptations				-	-
II-Prestations de l'exercice		**-1 341 960 529**	**340 191 366**	**-1 001 769 163**	**-726 428 713**
Commissions reçues en réassurance			60 555 700	-60 555 700	-55 885 354
Commissions versées en réassurance				-	-
III-Commissions de réassurance		**-**	**60 555 700**	**-60 555 700**	**-55 885 354**
IV-Subventions d'exploitation d'assurance		**-**	**-**		
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE	16	**631 772 804**	**-142 805 191**	**488 967 613**	**702 852 054**
Services extérieurs et autres consommations		-234 760 217		-234 760 217	-254 658 752
Charges de personnel		-283 562 978		-283 562 978	-241 040 423
Impôts, taxes et versements assimilés		-42 527 612		-42 527 612	-49 693 921
Production immobilisée				-	-
Autres produits opérationnels		886 885		886 885	2 085 140
Autres charges opérationnelles		-130 015 950		-130 015 950	-134 142 289
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs		-168 697 943		-168 697 943	-108 077 412
Reprise sur pertes de valeur et provisions		57 288 871		57 288 871	38 746 702
V- RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL		**-169 616 140**	**-142 805 191**	**-312 421 331**	**-43 928 902**
Produits financiers		**103 777 144**		**103 777 144**	**99 759 210**
Charges financières		**-3 850 135**		**-3 850 135**	**-7 848 082**
VI- RÉSULTAT FINANCIER	17	**99 927 010**		**99 927 010**	**91 911 129**
VII- RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V+VI)		**-69 689 131**	**-142 805 191**	**-212 494 322**	**47 982 227**
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	18	-10 000		-10 000	-10 000
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		3 372 291		3 372 291	45 467 151
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		2 139 058 524	-482 996 557	1 656 061 967	1 615 338 969
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		-2 205 385 363		-1 865 193 997	-1 521 899 591
VIII- RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**-66 326 839**		**-209 132 030**	**93 439 377**
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)		-	-		
IX- RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		**-**	**-**		
X- RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**-66 326 839**	**-**	**-209 132 030**	**93 439 377**

AXA Assurances Algérie Vie société par action au capital de **2.250.000.000 DZD** - Registre de commerce **n°16/00 - 1005275 B 11** - Agrément **n°79 du 02 Novembre 2011**.
Entreprise régie par la loi n°06/04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°95/07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances.
Siège social : **Boulevard du 11 Décembre 1960, lots 08 - 12 - El Biar, Alger, Algérie**.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:21	12:31	16:13	19:09	20:36
CONSTANTINE	04:27	12:36	16:17	19:17	20:39
ALGER	04:40	12:51	16:33	19:31	20:54
OUARGLA	04:43	12:41	16:18	19:15	20:33
CHLEF	04:49	12:57	16:39	19:36	21:00
MOSTAGANEM	04:54	13:02	16:43	19:40	21:04
ORAN	04:58	13:05	16:46	19:43	21:06

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7073 — MARDI 24 AOÛT 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	23°
Oran	32°	23°
Constantine	36°	20°
Ouargla	40°	25°

IL A ÉTÉ EXTRADÉ D'ESPAGNE

Le gendarme déserteur Mohamed Abdallah écroué



Le gendarme déserteur Mohamed Abdallah, extradé d'Espagne à la demande des autorités algériennes, a comparu hier devant le tribunal de Sidi M'hamed (Alger). Après son audition, l'ex-gendarme a été écroué à la prison d'El Harrach.

L'ex-gendarme est poursuivi pour « appartenance à une organisation terroriste qui commet des actes attentatoires à la sûreté de l'Etat et à l'unité nationale « et « financement d'une organisation terroriste «. Les autorités espagnoles ont décidé extradées le gendarme déserteur Mohamed Abdallah, qui faisant l'objet de mandat d'arrêt international émis par l'Algérie à son encontre pour "appartenance à une organisation terroriste". Il s'agit du deuxième militaire en fuite qui est extradé d'un pays européen après Bounouira Guermit, remis par la Turquie à l'Algérie en août 2020.

Arrêté, alors qu'il tentait de renouveler son titre de séjour (renouvelable chaque six mois) Mohamed Abdallah, 33 ans, a été transféré dans un centre de rétention administrative de Zona Franca pour immigrés en situation irrégulière à Barcelone avant son expulsion en Algérie. Trente-sept algériens, en situation irrégulière, sont également en détention dans ce centre, a indiqué la Guardia espagnole.

Son expulsion serait imminente selon la même source qui précise qu'aucun recours n'est possible pour le gendarme déserteur. Les 37 autres harraga devraient aussi être expulsés par le même bateau, a précisé la Guardia espagnole. Avant qu'il ne déserte, Mohamed Abdallah faisait partie des patrouilles de surveillance aérienne de la gendarmerie nationale dans la région de Tebessa.

En mars dernier, le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais avait requis l'émission d'un mandat d'arrêt international contre les accusés Mohamed Abdellah, Zitout Mohamed Larbi , Aboud Hichem et Boukhors Amir dit Amir DZ , poursuivis dans "une grave affaire pénale d'atteinte à l'ordre public et la sécurité et la stabilité de l'Etat".

Mohamed Larbi Zeitout, 57 ans, établi au Royaume Uni a fondé en 2007 le mouvement Rachad, illégal en Algérie. Il en est l'un des principaux dirigeants. Il a été en poste à l'ambassade d'Algérie en Libye en 1991. Puis en 1995 il s'est exilé à Londres après avoir démissionné du service diplomatique.

Selon les autorités, Rachad regroupe d'anciens militants du Front islamique de salut (FIS, dissous en mars 1992). Ce mouvement est accusé de chercher à infiltrer et entraîner dans la violence au sein du Hirak populaire, né en février 2019 et qui réclame pacifiquement un changement radical de «système». L'ancien diplomate algérien est poursuivi pour «gestion et financement d'un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'État et l'unité nationale, faux et usage de faux et blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle», selon le communiqué du parquet. Le blogueur Amir Dz (38 ans), le journaliste Hichem Aboud (65 ans) et Mohamed Abdellah sont eux poursuivis pour «adhésion à un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'État et l'unité nationale, financement d'un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'État et blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle», précise le communiqué sans mentionner le nom du groupe incriminé.

En aout 2020, l'adjudant chef Guermit Bounouira, qui était le secrétaire particulier du feu général de corps d'armée, chef d'Etat-major Ahmed Gaid Salah en fuiet en Turquie a été remis par Ankara à l'Algérie. Recherché par la justice militaire, il aurait mis à profit le poste qu'il occupait afin d'acquérir des biens tant en Algérie qu'à l'étranger, avait indiqué alors le ministère de la défense.

Le mis en cause est également soupçonné d'être entré en contact avec des individus recherchés par la justice et en fuite à l'étranger afin de diffuser des informations et des des documents frappés du sceau du secret.

S. O. B.

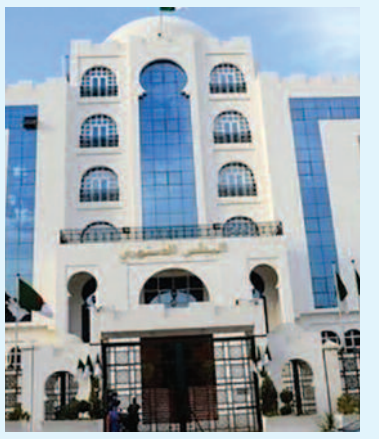
BÉJAIA

L'ADE recours au rationnement de l'eau potable

LE STRESS hydrique affecte de plein fouet la wilaya de Béjaïa. L'Algérienne des eaux qui avait adoptée un programme de distribution d'eau potable dès le début de l'été et qui consiste à offrir cette ressource à tous les foyers de manière régulière a été contrainte ces derniers jours de revoir son programme et d'adopter un nouveau plan afin de permettre aux populations de plusieurs communes de la wilaya dont celle situées dans le couloir de la vallée de la Soummam de disposer de cette ressource au moins un jour sur deux.

Cette situation a été imposée par le stress hydrique qui touche, durement, la wilaya suite à une baisse drastique du niveau d'eau du barrage Tichi-Haf et également pour dépasser cette crise qui pourrait perdurer plusieurs semaines. «L'Algérienne des eaux informe ses abonnés issus des communes gérées par l'unité de Béjaïa en détail et en gros, à savoir Béjaïa, Oued- Ghir, Amizour, Ouzellaguene, Amalou, Timezrit, Feraoune, Semaoune, Barbacha, Béni Maâouche, Béni Djellil, Tamokra, SeddouK, Fenaïa, Bouhamza, M'cisna, Cheminé et Souk-Oufella que suite à la diminution du niveau d'eau potable emmagasiné par le barrage de Tichi-Haf induit par le manque de pluviométrie, il devient nécessaire d'instaurer un nouveau programme de distribution afin de gérer durablement les quantités d'eau disponibles actuellement», lit-on dans le communiqué de l'ADE. «Ce nouveau programme a pour but de mettre fin au gaspillage et à rationnaliser la consommation de l'eau», souligne-t-on, tout en invitant les abonnées à «éviter le gaspillage de l'eau en veillant à une utilisation rationnelle et préserver cette denrée vitale». Notons que les villages des municipalités de Cheminé et Souk-Oufella reçoivent de l'eau potable dans leurs robinets à l'occasion d'une opération de lâchage de ce liquide précieux qui coule dans les robinets des foyers il y a quelques semaines. Pas moins de 42 villages dont 35 issus de la commune de Chiminé et 11 de celle de Souk Oufella ont bénéficié de ce programme.

N. Bensalem



ELECTION DES PROFESSEURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Les membres de la commission électorale installés

IL A ÉTÉ procédé lundi au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à l'installation des membres de la commission électorale nationale chargée de la supervision et de la surveillance de l'élection des professeurs de Droit constitutionnel membres de la Cour constitutionnelle et à l'ouverture des candidatures qui seront déposées en ligne via une plateforme numérique.

La commission électorale nationale est composée d'un (1) magistrat ayant rang de conseiller à la Cour et de trois (3) enseignants de Droit constitutionnel et elle est dotée d'un secrétariat technique composé de fonctionnaires administratifs et techniques et d'un greffier de la Cour, a précisé un communiqué du ministère.

Les candidatures sont ouvertes aux enseignants de Droit constitutionnel remplissant les conditions définies dans le décret présidentiel 21-304 du 4 août 2021 fixant les conditions et les modalités d'élection des professeurs de Droit constitutionnel, membres de la Cour constitutionnelle.

Elles seront déposées en ligne via la plateforme numérique créée à cet effet par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, avait récemment convoqué les enseignants électeurs aux fins de l'élection des professeurs de droit constitutionnel, membres de la Cour constitutionnelle, prévue le jeudi 14 octobre 2021.

Pour rappel, l'article 186 de la Constitution dispose que «la Cour constitutionnelle est composée de douze (12) membres : quatre (4) désignés par le Président de la République dont le Président de la Cour, un (1) élu par la Cour suprême parmi ses membres, un (1) élu par le Conseil d'Etat parmi ses membres et six (6) élus au suffrage parmi les professeurs de droit constitutionnel. Le Président de la République détermine les conditions et les modalités d'élection de ces membres».

S. N.